



Séance du 31 janvier 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Christian Streit, Alain Biedermann, Verena Gubler, Catherine Moret Neyroud, Alexandre Liardet, Marc Perrenoud, Johann Frain, Nicolas Pulfer, Véronique Martin Capriati, Pierre-Yves Ledermann, Raffaella Vitelli.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 35 voix, 9 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président souhaite ses meilleurs vœux pour l'an nouveau en espérant que celui-ci marquera un retour à la normale, après ces 3 dernières années difficiles.

L'Huissier remet un présent à M. Pieter Volgers à l'occasion de son anniversaire.

Comme annoncé lors de la précédente séance, le président et la secrétaire ont auditionné trois candidates pour le poste de secrétaire du Conseil communal à repourvoir au 1^{er} juillet 2023 ; suite à celles-ci, ils ont retenu deux candidatures puis les ont soumises au vice-président et scrutateurs. Après avoir reçu les deux candidates, le choix des membres du Bureau s'est porté à l'unanimité en la personne de Mme Véronique Kobler, domiciliée au chemin des Clos 106 à Aubonne. Dès lors, son élection sera soumise au vote des conseillères et conseillers au point 4 de l'ordre du jour. Le président rappelle l'art. 12 du RCC : « *le conseil nomme pour la durée de législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil* ».

Enfin le Bureau a adressé au nom de tout le conseil un courrier de condoléances à M. Marc Perrenoud suite au décès de sa maman début décembre.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 01/23 – Prêt octroyé à « l'Enfantaisie » pour la création d'une crèche-garderie à Aubonne

Mme la municipale Lorette Killias Leutwiler donne lecture du préavis municipal. Dès lors la municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à octroyer un prêt d'un montant de CHF 400'000. —à l'Enfantaisie Sarl aux conditions suivantes :
 - CHF 250'000. —pour le financement des travaux
 - Prêt sur 10 ans avec amortissement annuel de 10%
 - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron – Intérêts et amortissement facturés trimestriellement
 - CHF 150'000. —pour le fonds de roulement
 - Prêt sur 10 ans remboursable à terme, sans amortissement
 - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron – Intérêts facturés trimestriellement
- Autorise la Municipalité à financer le prêt par la trésorerie courante.

Ce préavis étant de compétence de la CoFIN, le président transmet les documents à son président, M. Philippe Creteigny.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que chaque membre du conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

M. Thomas Buchanan demande que la CoFIN se penche sur le partage des risques en cas de fermeture ou de risques dans le délai de 10 ans du prêt.

M. Diego de Haller demande la création d'une commission ad hoc, notamment sur les risques financiers et du cadre légal de la stratégie de répartition des places subventionnées et privées. Il est soutenu dans ses propos par M. Philippe Creteigny, qui, au nom de la CoFIN, demande également la nomination d'une commission ad hoc notamment sur la solidité et le fonctionnement de la structure juridique de la société. M. Nicolas Rosat confirme les propos de ses collègues et informe que lors de la création de l'UAPE d'Aubonne il y a quelques années, une commission ad hoc, dont il avait fait partie, avait travaillé en collaboration avec la CoFIN.

Le président demande si la municipalité a un commentaire à faire à ce sujet. Il lui est répondu par la voix de Mme la municipale Lorette Killias Leutwiler que la municipalité ne s'y oppose pas.

Dès lors le président décide de nommer une commission ad hoc et ses membres seront nommés d'ici la fin de la séance.

La commission ad hoc du préavis municipal no 01/23 est composée de Mmes et MM. Anaïs Piguet, Diego de Haller, May Guerraoui, Florence Widmer, Catherine Zweifel. Suppléants : Nicolas Rosat, Thomas Buchanan.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Election de la secrétaire du Conseil communal au 1^{er} juillet 2023

Le président présente Mme Véronique Kobler à l'assemblée et revient sur son parcours professionnel et personnel depuis l'arrivée de sa famille en terre aubonnoise en 2021.

Dès lors, le président propose l'élection tacite de Mme Véronique Kobler sachant que le nombre de candidat est ici égal au siège à repourvoir.

Mme Véronique Kobler est élue secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2023 par acclamations de l'assemblée. Après les félicitations et remerciements d'usage, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière revient sur le bulletin de renseignement Inopia du canton de Vaud concernant la consommation énergétique et les prévisions sur la reconstitution des stocks énergétiques de gaz et d'électricité. En janvier 23, on relève une économie d'électricité de 6% entre octobre et décembre 2022 et 24% sur le gaz. La part économisée par les mesures prises de manière individuelle ou collective ne sont pas prises en compte car ce sont les températures qui font la différence en l'occurrence. Le risque de pénurie d'électricité et de gaz est relativement faible aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de l'hiver. Les prévisions sont plutôt au vert, l'incertitude réside dans la disponibilité du parc nucléaire en France en particulier, et en Allemagne. Quant au gaz, la situation est stable.

Les communes vaudoises doivent avoir à disposition un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) qui devra être déployé en cas de coupure de courant ; des services seront à disposition de la population ainsi qu'une faible capacité d'hébergement pour les personnes vulnérables. Le site retenu par la municipalité est l'abri PCI sous le Chêne ; la Protection Civile a accepté de le mettre à disposition de la commune ; cet endroit recoupe tous les besoins, sans achats préalables de matériel. L'EVAM a également quelques vues sur cet abri, mais celui-ci n'ayant pas de sanitaires, il n'est donc pas adapté pour des réfugiés.

En novembre un employé de Merck a été renversé par un véhicule sur le trottoir de La Levette. Les passages piétons n'étant pas autorisés sur une route cantonale à 80 km/h, le canton cèderait volontiers ce tronçon à la commune qui le limiterait à 60 km/h, mais son entretien serait alors dévolu financièrement à la commune. Ce malheureux accident a amené des changements et aujourd'hui la DGMR entre en matière pour que le tronçon soit limité à 60 km/h mais sous la responsabilité du canton. Dans l'intervalle, des capteurs de vitesse ont été installés, des Triopan lumineux posés, ainsi qu'aux horaires de bureaux, des écriteaux clignotants ; un Securitas a également été engagé par l'entreprise afin d'aider les employés à traverser cette route. Le canton proposera par la suite des aménagements sécuritaires. La municipalité veut également traiter le croisement du chemin des Mûriers et de La Levette. Les véhicules arrivant des Mûriers devront obligatoirement tourner à droite et utiliser le rond-point de Clamogne avant de redescendre en direction du rond-point de Roveray ; idem pour La Levette dans le sens contraire. A terme, l'installation d'un rond-point à cet endroit serait idéale. Ces mesures font partie d'une mise à l'enquête de la DGMR parue dans la FOSC du 24 janvier dernier.

Les milices vaudoises (troupe d'honneur du canton) organisent chaque année leur prise d'armes avec cavaliers, cortège, etc. La municipalité a décidé de les accueillir cette année le samedi 22 avril prochain. A cette occasion une réception sera offerte par la Préfecture et la commune invitera la population.

L'inauguration de la caserne des pompiers aura lieu samedi 29 avril ; l'après-midi sera consacré à des démonstrations des sapeurs-pompiers en vue de leur participation à un concours qui se tiendra à la Vallée de Joux ; celles-ci seront suivies par la partie officielle. Il sera possible ensuite de se sustenter autour d'un repas organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers.

La piscine d'Aubonne a vécu une année positive avec Fr. 170'000.—entre les abonnements et les entrées pour un coût net, toutes charges déduites, de Fr. 168'000.—soit une des meilleures années depuis 2011. 50% des frais représentent les coûts de fonctionnement et l'autre moitié des coûts d'exploitation techniques (chauffage, renouvellement eau, chloration, etc.). L'ouverture aura lieu cette année samedi 13 mai, le week-end précédent l'ascension. Bien que cela ne satisfasse pas la municipalité, elle a décidé de continuer à chauffer la piscine en tous les cas pour les deux années à venir puis il faudra revoir complètement le site. Dès lors, il sera opportun, en parallèle du MEP pour le développement des infrastructures sportives du site scolaire du château, de traiter un second préavis pour la piscine et de les considérer comme un seul et unique chantier.

L'association de la ligne fortifiée de l'Aubonne a été constituée le 18 janvier avec la participation des communes d'Aubonne, St-Livres, Bière, Gimel, St-George et de 50 personnes inscrites comme bénévoles ou membres. Il ne s'agit pas ici de copier le site de Gland (sentier des toblerones de la Promenthouse) mais de considérer ce patrimoine historique (80 ouvrages de Buchillon à St-George). L'ouvrage le plus important et le mieux conservé est celui d'Aubonne, propriété de la commune. Il s'inscrira également dans le cadre du sentier au Fil de l'Aubonne, actuellement en gestation.

M. le Municipal Nicolas Suter annonce que suite à la mise à l'enquête de la zone réservée, trois oppositions ont été déposées. La municipalité a rencontré chaque opposant lors d'une séance de conciliation. La suite de ce dossier se présentera très prochainement sous forme d'un préavis municipal afin de valider la zone réservée et de lever les oppositions pour que la procédure puisse suivre son cours. Il annonce également que l'abattoir du CARRE sera mis à l'enquête publique du 18 février au 20 mars (hors relâches scolaires).

Mme la Municipale Sandra Linder annonce l'ouverture par la CoChe d'un nouveau cours de français semestriel pour adultes dès le 1^{er} février. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'Office de la population ou par courriel à l'adresse : office.population@aubonne.ch. Dans le cadre du soutien aux réfugiés ukrainiens, il est apparu que des habits chauds sont recherchés, ainsi que de la récupération de restes de bougies et de boîtes de conserve (5 à 7 cm de hauteur) afin de recréer des bougies qui sont acheminées en Ukraine de manière régulière. Ces objets sont à déposer au local de l'AVA à la rue Tavernier (mercredi de 18.45 à 19.15 ou vendredi de 9.30 à 11.00).

Un nid de frelons asiatiques a été découvert puis exterminé dans les forêts de Montherod. Ces nids peuvent mesurer de 60 cm de large à 80-1 m. de longueur). Ces nids sont une menace pour la biodiversité et l'apiculture car ces insectes se nourrissent d'insectes indigènes et d'abeilles domestiques. En cas de découverte d'un nid on peut envoyer des photos si possible de bonne qualité au Service sanitaire apicole SSA à l'adresse : info@apiservice.ch ou au 0800 274 274), un expert viendra l'éliminer.

M. Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Pré de Rolle et Pré d'Aubonne, en attente de consolidation. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (88%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, en attente des dernières factures (98%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (70%). Crédit d'étude construction scolaire site du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT (0.1%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod (111%), subventions cantonales accordées. Modernisation contrôle d'accès Salto (46%). Interface de

la Gare d'Allaman, étude préliminaire (0%). Suite procédure PACom (23%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (0%). Taux moyen de la dette : 1.06%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 23'895'500.-.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe que l'Office fédéral de la culture, en partenariat avec Bibliomedia, donne la possibilité d'offrir des livres électroniques en langue ukrainienne ; il est donc possible de s'inscrire gratuitement à la bibliothèque communale pour adultes afin de les obtenir.

Le nouveau site internet communal est opérationnel depuis le 1^{er} février. Chaque membre du conseil va recevoir, auprès de la secrétaire, son identification et mot de passe afin d'avoir les documents de séance. Le mot de passe peut être changé, et elle préconise un site de stockage de mots de passe. Elle passe en revue quelques onglets du site, pour information, et en particulier le guichet virtuel.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Questions, vœux et divers

M. Diego de Haller se renseigne sur l'avancement du projet de préau scolaire au Chêne. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière annonce que plusieurs solutions ont été analysées, le but étant de déployer un système d'ici le printemps.

M. Thomas Buchanan demande si les réfugiés ukrainiens ont été avertis du test de sirènes national. Mme la Municipale Sandra Linder confirme que la communauté ukrainienne a bien été informée de ce test.

M. Pieter Volgers par quelques mots remercie l'assemblée pour le présent reçu à l'occasion de son anniversaire.

Mme Valérie André revient sur l'augmentation du prix du gaz, sachant que la pénurie s'éloigne, la consommation est en baisse, elle se renseigne sur la facturation, la population bénéficiera-t-elle d'une ristourne afin que le prix facturé soit au plus juste et à l'instar d'autres communes, n'aurait-il pas mieux voulu attendre avant l'augmentation des prix. M. le Municipal Nicolas Suter rappelle que le prix du gaz n'est pas règlementé comme celui de l'électricité. Durant l'année dernière le prix a été augmenté en juillet, de la même manière, si celui-ci devait redescendre, la facture serait revue à la baisse.

M. Philippe Cretegnny revient sur la facturation du gaz par la SEFA au nom de la commune indiquant que les compteurs ne seraient pas relevés au jour de l'augmentation et que le décompte final se ferait au prorata des mois. Pour lui ce mode de facturation n'est pas adéquat et il en a informé le municipal en place. Il lui a été répondu que le relevé de compteurs était compliqué et coûtait Fr. 20'000. — à SEFA. Les décomptes finaux ont été envoyés avec deux tarifs distincts, un premier allant de fin 2021 au 30 juin 2022 et le second du 1^{er} juillet au relevé de compteur en décembre 2022. Or, cette façon de faire est bien aléatoire ; on sait que l'on consomme plus mensuellement de décembre à mars-avril, que d'octobre à décembre. Il se trouve qu'il a relevé son compteur au 1^{er} juillet 22 et le chiffre ne correspondait absolument pas à celui qu'il retrouve sur son décompte, il y a même un écart de 500 m3, ce qui fait qu'il paie au tarif fort ce qui a été consommé avant le 1^{er} juillet. Il s'agit d'une différence de Fr. 170.— correspondant à 8% de sa facture. Ce qui amène plusieurs questions à la municipalité :

1. Cette façon de facturer la consommation de gaz n'est pas juste et certainement pas légale. Il est évident qu'une augmentation annoncée à une date précise doit respecter ladite date et on ne peut pas légalement travailler à la louche, ce qui à son avis, est de l'amateurisme ou de la légèreté. Il faudrait procéder aux relevés de compteur aux dates précises d'augmentation. Comment la municipalité se positionne-t-elle face à cette situation ?

2. Si sa facture personnelle est gonflée de 8%, il imagine que le montant global payé par les aubonnois représente une certaine manne, où va-t-elle ? Le citoyen va-t-il en bénéficier par des corrections de factures ou va-t-elle gonfler la trésorerie de la commune ou de la SEFA ?

3. Les entreprises consommant du gaz ont-elles été facturées de la même manière que les privés ?

4. Sachant que le prix du gaz va augmenter au 1^{er} janvier 2023 et que les compteurs ont été relevés début décembre, s'achemine-t-on vers une même problématique pour le décompte annuel de 2023 ? (1 mois à 7,9 cts et 11 mois à 13cts par kW/h).

M. le Municipal Nicolas Suter indique qu'il répondra à ces questions lors de la séance de conseil du 28 février prochain, mais il est vrai que les différences sont versées dans les comptes communaux, la SEFA étant rémunérée uniquement pour le relevé des compteurs. La problématique des dates de relevés est identique depuis des années et les prix ne fluctuant que très peu, cela ne se remarquait pas. M. Guy Maurer suggère que la commune utilise un autre mode de pondération pour l'estimation du gaz consommé lors du changement de tarifs : pro rata volumis plutôt que pro rata temporis.

La parole n'étant plus demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour à 21h50. La prochaine séance aura lieu mardi 28 février 2023 à 20h15 à l'Aula du Château.